

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-
MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la
salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce
deuxième jour de novembre 2016 (02/11/2016) à compter de 19
heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault	Marlène Doucet
Robert Doucet	Robert Tessier
Serge Trudel	Marjolaine Guérin
Gaétan Beauchesne	

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault,
maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2016-11-152 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marjolaine Guérin
appuyé par Robert Tessier
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 octobre 2016.
4. Nomination d'un maire suppléant.
5. Présentation des comptes.
6. Situation financière de la municipalité et du camping.
7. Liste des personnes endettées pour taxes.
8. Désigner un notaire pour contrat vente école.
9. Adoption du plan municipal de sécurité civile – Régie Incendies Vallée du St-Maurice.
10. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
11. Réseau Biblio – Représentant officiel 2017.
12. Soumissions pour l'entretien éclairage des rues.
13. Travaux dans le cadre du PAARRM.
14. Programmation des travaux TECQ 2014-2018.
15. Varia – Fondation canadienne Espoir jeunesse.
16. Achat d'une pompe
17. Période de questions.
18. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Résolution 2016-11-153 Adoption du procès-verbal de la
séance ordinaire du 05 octobre 2016.

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05
octobre 2016 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-154 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Robert Doucet

appuyé par Robert Tessier
et résolu de nommer Serge Trudel maire suppléant jusqu'au 31
décembre 2016.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-155 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois
d'octobre 2016 chacun des membres du conseil municipal de la
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un
rapport exhaustif des dépenses pour cette période;
Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Robert Doucet
et résolu que des comptes au montant 54 582.65 \$ soient
acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité
possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 54 582.65 \$
sont disponibles en date du 02 novembre 2016.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2016-11-156 Situation financière de la municipalité
et du camping.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marjolaine Guérin
et résolu d'autoriser le dépôt des rapports financiers (situation
financière) au 31 octobre 2016, de la municipalité et du camping.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-157 Liste des personnes endettées pour
taxes.

ATTENDU la liste déposée au conseil municipal des contribuables
endettés envers la municipalité pour taxes municipales incluant les
intérêts et pénalités au 31 octobre 2016;

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Marjolaine Guérin
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'envoi d'une mise en demeure pour les comptes
suivants :
 - matricules #5983-79-0639, #6085-22-8179 et #6086-
52-6608;
- d'annuler le compte du matricule #5983-40-3010-31 pour
créance douteuse;
- d'autoriser s'il y a lieu le transfert à la Cour municipal de la
MRC de Mékinac pour collection;
- d'approuver la liste des comptes en retard.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-158 Désigner un notaire pour contrat
vente école.

Il est proposé par Robert Doucet
appuyé par Robert Tessier

et résolu ce qui suit :

- de mandater la notaire Katherine Lebrun à préparer le contrat de vente de l'école entre la Commission scolaire de l'Énergie et la municipalité de St-Roch-de-Mékinac;
- d'autoriser le maire et/ou la secrétaire-trésorière à signer ce contrat de vente.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-159 Adoption du plan municipal de sécurité civile – Régie Incendies vallée du St-Maurice.

Considérant la volonté de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac à travailler de concert avec les municipalités de Grandes-Piles et de Trois-Rives en vue :

- d'éliminer certaines menaces ou tout au moins en réduire les effets en favorisant la mise sur pied de mesures préventives et la mise en commun de ressources;
- de préparer la municipalité à réagir promptement lors d'un sinistre;
- de contrôler et atténuer les effets d'un sinistre;
- de prévoir et planifier des secours de l'extérieur au cas où les moyens d'action de la municipalité soient dépassés;
- d'assurer le rétablissement le plus tôt possible.

Considérant que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac s'est investie, au cours des dernières années, de concert avec les municipalités de Grandes-Piles et de Trois-Rives, regroupées par la Régie incendie de la Vallée du Saint-Maurice à la réalisation d'un plan intermunicipal de sécurité civile;

Considérant que ce plan intermunicipal de sécurité civile, commun aux municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives, est aujourd'hui dûment complété; Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'adopter le Plan intermunicipal de sécurité civile (PISC) du Réseau intermunicipal de sécurité civile (RISC) réunissant les municipalités regroupées au sein de la Régie incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-160 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis

Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'octobre 2016.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-161 Réseau Biblio – Représentant officiel 2017.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par M. Robert Doucet et résolu ce qui suit :

- de nommer Mme Lise Bérubé comme coordonnatrice de la bibliothèque au sein du réseau Biblio du Centre du

Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc;

- de nommer M. Guy Dessureault répondant du Conseil au sein du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-162 Soumissions pour l'entretien éclairage des rues.

ATTENDU que la municipalité a demandée 3 soumissions à des entrepreneurs électricien pour l'entretien de l'éclairage des rues;
ATTENDU que les soumissionnaires sont Daniel Durocher Inc, Le Groupe Cossette et C L Électricien;
ATTENDU qu'après l'étude des soumissions;
Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Marlène Doucet
et résolude mandater Daniel Durocher Inc, entrepreneur électricien, pour l'entretien de l'éclairage des rues.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-163 Travaux dans le cadre du PAARRM.

Il est proposé par Marjolaine Guérin
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu ce qui suit

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin Val-Mékinac pour un montant subventionné de 2 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports (dossier no 00021275-1 – 35045 (04) – 2014-09-09-49);
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des rues dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-164 Programmation des travaux TECQ 2014-2018.

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
Il est proposé par Robert Doucet
appuyé par Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme

fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-165 Fondation canadienne Espoir jeunesse

ATTENDU la correspondance de la Fondation canadienne Espoir jeunesse, demandant à la municipalité une autorisation écrite pour un OSBL confirmant un droit de passage pour une campagne de prévention et de sensibilisation de porte à porte;

Il est proposé Robert Tessier
appuyé par Robert Doucet
et résolu ce d'autoriser cette demande.

-Adoptée-

Résolution 2016-11-166 Achat d'une pompe à gaz de transfert.

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Marjolaine Guérin
et résolu d'autoriser l'achat d'une pompe à gaz Kodiak PWP3SST, 5.5Ch Honda GX160 OHV au coût de 1249 \$ plus taxes, plus les raccords nécessaires chez Pompes eau Launier & Fils.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Robert Tessier, appuyé par Robert Doucet. Il est 19 heures 18.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois,
Secrétaire-trésorière